



Québec le 17 janvier 2022

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-318

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès visant à obtenir les documents suivants :

« Toutes les factures liées au lancement du cours Culture et citoyenneté québécoise depuis le début de ce projet au 26 octobre 2021. »

Vous trouverez ci-annexé des documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, des informations ont été masquées puisqu'elles représentent des renseignements financiers et commerciaux de nature confidentielle appartenant à des tiers ainsi que des informations à caractère personnel confidentiel, le tout, en vertu des articles 23, 24, 53, 54, 56 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez également une reproduction des articles de la Loi ci-mentionnés.

D'autres documents visés par votre demande ont été diffusés en réponse à la demande 21-316, nous vous invitons à les consulter sur le site Web du Ministère à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/reponses-aux-demandes-dacces-a-linformation/>

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc
p. j. 14



Eklosion - Animation professionnelle inc.

 29, Fagot
 Lévis G6V2P2
 Canada

FACTURE

Facturer à

**Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
(MEES)**

Madame Anne-Lucie Rhéaume

Conseillère aux événements

Direction des communications

1035, rue de la Chevrotière

Québec, QC

G1R 5A5

N° de facture

2020-009

Date de facture	Conditions	Date d'échéance	N° de bon de commande
20 mars 2020	Payable à réception	20 mars 2020	2020-009

#	Article & Description	Quantité	Taux	Montant
1	Animation d'une table ronde Consultations en éthique et culture religieuse - 7, 14 & 21 février 2020 Prestation: Taïna Lavoie, Véronique Beaulieu et André Auger			
2	Maître de cérémonie [REDACTED] pour les 3 journées			
3	Animation d'une table ronde Déduction pour le fait qu'il n'y ait eu aucune prestation à Trois-Rivières			
4	Animation d'une table ronde Compensation pour l'annulation de l'événement du 7 février 2020 à moins de 24 heures			
5	Animation d'une table ronde Compensation pour l'annulation de l'événement du 27 février 2020 à moins de 24 heures			
6	Animation d'une table ronde Rabais de volume de 10%			
7	Frais de déplacements Les taxes ne sont pas calculées sur les frais de déplacement			

#	Article & Description	Quantité	Taux	Montant
8	Frais de stationnement Les taxes sont incluses dans ce montant donc, aucune taxe n'est calculée sur les frais de stationnement sur notre facture			
9	Frais de repas Les taxes et le pourboire sont inclus dans ce montant donc, aucune taxe n'est calculée sur les frais de repas sur notre facture			
10	Frais d'hébergement Les taxes sont incluses dans ce montant donc, aucune taxe n'est calculée sur les frais d'hébergement sur notre facture			

Merci de votre confiance!

Connaissez-vous toute notre équipe qui réunit plusieurs maîtres de cérémonie d'expérience?

www.eklosion.ca/Animateurs

Sous-total 16,016.55

TPS (5%) 732.38

TVQ (9.975%) 1,461.09

Total \$18,210.02

Solde exigible \$18,210.02

Conditions d'utilisation

Payable à 100% sur réception!

Pour toute question relative à cette facturation, veuillez communiquer avec Alexandra Bélanger à alexandra@eklosion.ca



FACTURE

Traiteur Plaisirs

1225 Cours Du Général-De Montcalm
Québec, Qc, G1R 4W6
418-694-9222

ID Événement: 12474
Date de facture 2020-02-25

Folio 811070
Membre: 352976
Facture: 6737

Facturation: **Ministere De L'éducation Et De L'Enseign**

1035 DE LA CHEVROTIÈRE
QUÉBEC, QC G1R 5A5
ATTN: Karine Cloutier Coté

Événement: **Ministere De L'éducation Et De L'Enseign**

Païement: Facture directe, par Chèque

	<u>Qté</u>	<u>Prix</u>	<u>Coût total</u>
<u>Accueil Cliente 13 févr</u>			
Foyer			S/F
<u>Secrétariat 14 févr</u>			
Salon Pilot			S/F
Vestiaire Roulant			
<u>Café d'accueil 14 févr</u>			
Foyer			
LA BUVETTE			
CAFÉ			
THÉ			
TISANE			
EXTRA			
MINI MUFFIN			
<u>Réunion 2 14 févr</u>			
Borduas			
Frais de montage			
<u>Réunion pour tous 14 févr</u>			

Pause Café AM 14 févr

Foyer
LA CLASSIQUE MATINALE
MINI VIENNOISERIE
FRUITS COUPÉS
MINI MUFFIN
CAFÉ, THÉ OU TISANE

Lunch 14 févr

Suzor-Côté
LE RÉGULIER FROID
LES SALADES
(3 CHOIX)
SALADE DE MACARONI, céleri, échalotes, fromage cheddar et jambon effiloché
SALADE DE CHOU DE SAVOIE CRÉMEUSE, oignons rouges marinés et carottes râpées
SALADE CÉSAR, coeur de romaine, croûtons, parmesan et lardons fumés

LES PLANCHES FROIDES

(3 CHOIX)

LA SCANDINAVE

Cubes de saumon fumé maison, fenouil confit, betterave chioggia et crème sure aux herbes

LA BRÉSILIENNE

Bavette de boeuf, épinards, champignons, lentilles et chimichurri

LA QUÉBÉCOISE

Flanc de porc confit de la ferme Turlo, légumes rôtis et relish de fenouil

DESSERT

ASSORTIMENT DE MIGNARDISES

CAFÉ, THÉ OU TISANE

Pause Café PM 14 févr

Foyer
LA BUVETTE
CAFÉ
THÉ
TISANE
EXTRA
MINI VIENNOISERIE

S/F

Sous total	4,475.00
Frais administratif	579.00
Taxe	756.84
Grand total	5,810.84

FACTURE

Détail des taxes	<u>Rate (%)</u>	<u>Taxe</u>
TPS:133028951 RT00	5.0000	252.70
TVQ:1012879471 RQ	9.9750	504.14
		756.84



Facture

Secrétariat à la condition féminine
Nathalie Germain
905, avenue Honoré-Mercier, 3e étage
Québec, QC G1R 5M6
Canada

Facture: 7871 28/02/2020
Dû: \$11,121.34
Compte: 00014300

Accounting Copy

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (22771)

Start-End: Fri 21/02/2020 08:00 AM - 05:00 PM

Sommaire par Département

Vestiaire	\$276.00
Équipement	\$79.00
Nourriture et Boisson	\$4,718.50
Frais de location d'espaces	\$3,750.00
Internet et Télécommunication	\$0.00

Commande	Description	Durée	Taxe	Unités	Tarif	Frais
Vestiaire						
Information Générale (21/02/2020 07:00 AM - 05:00 PM)						
87814	Vestiaire - items reçus					\$276.00
Total pour Vestiaire:						\$276.00
Équipement						
Information Générale (21/02/2020 07:00 AM - 05:00 PM)						
	Chevalet - gratuit					\$0.00
	Chevalet					51.00
Total pour Information Générale:						\$51.00
Bureau/Secrétariat (21/02/2020 07:00 AM - 04:30 PM)						
87816	Porte-manteaux					\$28.00
Total pour Équipement:						\$79.00
Nourriture et Boisson						
Déjeuner - Buffet (21/02/2020 12:00 PM - 01:00 PM)						
87810	Déjeuner Buffet sur le Pouce					\$3,190.00
	Jus de légumes					
	Salade choisies par le Chef					
	Salade choisies par le Chef					
	Sandwich choisies par le Chef					
	Sandwich choisies par le Chef					
	Chips de légumes					
	Croustilles à la marmite					
	Dessert création du Chef					
	Café, thé, infusion					
Total pour Déjeuner - Buffet:						\$3,190.00
Pause-café AM (21/02/2020 07:30 AM - 08:30 AM)						

Facture

Accounting Copy

Facture: 7871

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (22771)

Start-End: Fri 21/02/2020 08:00 AM - 05:00 PM

Commande	Description	Durée	Taxe	Unités	Tarif	Frais
Nourriture et Boisson (Suite)						
87811	Café, déca, thé, tisane					\$434.50
Pause-café AM (21/02/2020 09:40 AM - 09:55 AM)						
87812	Café, déca, thé, tisane					\$434.50
	Muffins miniatures					225.00
Total pour Pause-café AM:						\$659.50
Pause-café PM (21/02/2020 02:45 PM - 03:00 PM)						
87813	Café, déca, thé, tisane					\$434.50
Total pour Nourriture et Boisson:						\$4,718.50

Frais de location d'espaces

Frais de location d'espaces (21/02/2020 08:00 AM - 05 00 PM)

87573	SALON CARTIER I & II					\$2,500.00
	SALON INTERNATIONAL I					1,250.00
	MANSFIELD # 10					0.00
Total pour Frais de location d'espaces:						\$3,750.00

Internet et Télécommunication

Information Générale (21/02/2020 07:00 AM - 05:00 PM)

87814	Internet sans-fil (wifi) pour TOUS		Multi			\$0.00
Total pour Internet et Télécommunication:						\$0.00
Total des Services:						\$8,823.50
Frais administratif, 4,718.50 @ 18.000%						849.33
TPS (833523335), 9,672.83 @ 5.000%						483.65
TVQ (1219869114), 9,672.83 @ 9.975%						964.86
Total:						\$11,121.34

Sommaire de la Facture

Total des Services:	\$8,823.50
Total des Taxes:	\$2,297.84
Total:	\$11,121.34
Total des Paiements:	\$0.00
Montant Dû:	\$11,121.34

Centre Mont-Royal Inc.
2200 rue Mansfield
Montréal, Québec
H3A 3R8
(514)-844-2000



Stagevision Inc.
5915 Coopers Ave
Mississauga, ON L4Z 1R9

Voice: (905) 890-8200
Fax: (905) 890-8316
Tax ID: 104983523

Invoice 129511

Date 2/25/2020

Our Job #: 200091
Quote By: Bill Vryonis
Quotation Status: Invoiced
Livraison: 2/20/2020 5:00 PM
Retour: 2/21/2020 10:00 PM

Job Site: Centre Mont Royal
Room: Cartier 1-2
Address: 2200 Mansfield,
Montréal, QC H3A 3R8

Contact: Bill Vryonis
Phone: 514-424-7028
Cell:

Terms: COD

PO:
Customer #: 49269
Ref #: CMR Venue

Invoice To: Ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur
/Anne-Lucie Rheume
1035 de la Chevrotière, 28e étage
Montreal, QC G1R 5A5

Description: Ministère de l'éducation et de l'Enseignement supérieur

Cartier 1-2-

Quantity	Description
----------	-------------

Video

- | | |
|---|--|
| 2 | Projecteur 8K-HD/Ecran 7.5'x13'-HD |
| 2 | Ordinateur Stagevision |
| 1 | Telecommande Perfectcue-contrôle 2 ordinateurs |
| 1 | Moniteur 40" pour conférencier |

Total Video:

Audio

- | | |
|---|---|
| 1 | Système de son de la salle |
| 1 | Console Audio-Digitale-16 canaux |
| 1 | Lutrin/avec microphone |
| 1 | Microphone Casque sans fil |
| 3 | Microphone sans fil sur pied |
| 2 | Microphone de Table avec fil-Table d'honneur) |
| 1 | Enregistreur numérique |

Note: *Enregistrer la conférence*

Cartier 1-2-

Quantity	Description		
		Total Audio:	
Set Design			
1	Scene de 20'x8'x16"-Marche/jupe		
1	30' Rideaux noir-Arriere scene		
		Total Set Design:	
Sales			
1	Baton Memoire 8G		
		Total Sales:	\$0.00
Total Cartier 1-2- (		) =	

International 1

Quantity	Description		
Video			
1	Projecteur 8K/ Ecran 7.5'x13'		
1	Ordinateur portatif Stagevision		
		Total Video:	
Audio			
1	Systeme de son de la salle		
1	Console Audio-Petit		
1	Lutrin/avec microphone		
2	Microphone sans fil-Lav ou baton		
1	Enregistreur numerique		
	Note: Enregistrer la conference		
		Total Audio:	
Sales			
1	Baton Memoire 8G		
		Total Sales:	
Total International 1 (		) =	

Labour

Date	Start	End	QTY	Personnel/Task	Unit Price	Subtotal
Feb 20 20						
	5:00 PM	9:00 PM	2	AV Technicien/Montage		

Labour

Date	Start	End	QTY	Personnel/Task	Unit Price	Subtotal
Feb 21 20						
	7:00 AM	5:00 PM	1	AV Technicien/Superviser-Cartier		
	7:00 AM	3:00 PM	1	AV Technicien/Superviser-International		
	5:00 PM	8:00 PM	2	AV Technicien/Démontage		

Total Labour:

Product Total:	\$5,115.00
Labour:	\$2,400.00
Service Charge:	\$387.04
Discount:	(\$969.21)

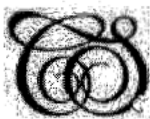
Subtotal: \$6,932.83

Quebec GST 5%:	\$346.64
QST #1017544035	\$691.55

Total Tax: \$1,038.19

Notes:

Amount Due: \$7,971.02

**Hotel Le Cantlie Suites**

888-226-8543

www.hotelcantlie.com

NOTE D'HÔTEL / HOTEL STATEMENT

Faraha Houssein Karie
MEES
1035 Rue de la chevrotiere
28ieme
Quebec, Quebec
G1R 5A5

NOM / NAME

FACTURE / INVOICE NO. **IN 527340**

TYPE FOLIO

Courant

COUPON / VOUCHER NO

ARRIVÉE / ARRIVAL **20/02/20**DÉPART / DEP **21/02/20**CLIENTS **1**CHAMBRE / ROOM **2202**

Fax :

Seq.	Date	Transaction	Référence / Reference	Ch / Rm	Q	Montant / Amount	TX	S/F
1	20/02/20	Chambre/Room (%)			1	125.00	N	C
		TPS/GST Fed Tx % (%)				6.47		
		TVQ/QST Prov Tx % (%)				12.91		
		Heberg./Lodging Tx (%)				4.38		
				TOTAL		148.76		
			*** TAXES INCL ***					
			Fed Tx			6.47		
			#121734214RT0001					
			Prov Tx			12.91		
			#1012699944TQ0001					
			Heberg/Lodging Tx			4.38		

Cette facture est en devises / This bill is in currency : **Dollars**Date d'Impression / Print Date: **21/02/20**

Je m'engage personnellement à défrayer les frais encourus soit en partie ou en entier à défaut de paiement complet par la compagnie, l'association, ou son représentant désigné et serai responsable des pertes ou dommages occasionnés aux locaux ou à leur contenu.

I agree to pay for any balance left unpaid by the company, organization or person in charge and am aware of my responsibility to cover for any damage caused to the property.

X

Signature

BON DE COMMANDE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT

☒ Confirmation d'une réservation

ÉTABLISSEMENT

Nom : *Hotel Le Cantlie Suites*
Adresse : *1110, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1G8*
Téléphone : *514 842-2000*
Télécopieur : *514 844-0328*

POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À :

Nom de la personne : *Isabelle Soucy*
Téléphone : *418 528-2265 poste 3694*
Télécopieur : *418 528-2080*
Courriel : *isabelle.soucy@education.gouv.qc.ca*

MODE DE PAIEMENT

☒ Facturation directe
☐ Carte Affaires (MC) 5569

exp. :

Taxable : ☒ oui ☐ non

N° de réservation de l'établissement hôtelier : *IN 527340*

N° d'annulation de l'établissement hôtelier :

MINISTÈRE OU ORGANISME (MO) REQUÉRANT

Nom : *Farahan Houssein Karié*
Direction : *des communications*
MO : *Ministère de l'Éducation et de
l'Enseignement supérieur*
Adresse : *1035, de la Chevrotière, 28^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5*

ADRESSE DE FACTURATION (si différente du MO requérant)

Nom : *Farahan Houssein Karié*
Direction :
MO :
Adresse :

RESPECT DE LA GARANTIE DE RÉSERVATION ET DE LA POLITIQUE D'ANNULATION

Les garanties de réservation et d'annulation décrites dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers sont applicables et doivent être respectées.

Description

Séjour du *20 février 2020* au *21 février 2020*

Heure d'arrivée prévue :

Nombre de nuit(s) : *1 nuit(s)*

Prix selon le guide : *125,00 \$* sous total : *125,00 \$*

Stationnement inclus : ☐ oui ☒ non *0,00 \$* sous total : *0,00 \$*

Déjeuner inclus : ☐ oui ☐ non

Montant total : *125,00 \$ + taxe spécifique sur l'hébergement **

Réservation pour

Remarques : *Stationnement 20 \$ + taxes par nuit*

* DÉCLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

* TAXE SPÉCIFIQUE SUR L'HÉBERGEMENT

Pour certaines régions du Québec, la taxe spécifique sur l'hébergement devra s'ajouter au prix déjà convenu et publié dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers.

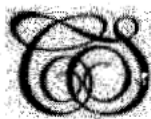
Signature ou ou de la responsable)

Isabelle Soucy

En lettre moulées

2020-02-12

Date

**Hotel Le Cantlie Suites**

888-226-8543

www.hotelcantlie.com

NOTE D'HÔTEL / HOTEL STATEMENT**Farahan Houssein Karie****MEES****1035 de la Chevrotiere, 28e Etage****Quebec, Quebec****G1R 5A5****Canada**

Fax :

NOM / NAME

FACTURE / INVOICE NO. **IN 528274**

TYPE FOLIO

Courant

COUPON / VOUCHER NO

ARRIVÉE / ARRIVAL **20/02/20**DÉPART / DEP **21/02/20**CLIENTS **1**CHAMBRE / ROOM **2307**

Seq.	Date	Transaction	Référence / Reference	Ch / Rm	Q	Montant / Amount	TX	S/F
1	20/02/20	Chambre/Room (%)			1	125.00	N	C
		TPS/GST Fed Tx % (%)				6.47		
		TVQ/QST Prov Tx % (%)				12.91		
		Heberg./Lodging Tx (%)				4.38		
				TOTAL		148.76		
			*** TAXES INCL ***					
			Fed Tx			6.47		
			#121734214RT0001					
			Prov Tx			12.91		
			#1012699944TQ0001					
			Heberg/Lodging Tx			4.38		

Cette facture est en devises / This bill is in currency : **Dollars**Date d'impression / Print Date: **21/02/20**

Je m'engage personnellement à défrayer les frais encourus soit en partie ou en entier à défaut de paiement complet par la compagnie, l'association, ou son représentant désigné et serai responsable des pertes ou dommages occasionnés aux locaux ou à leur contenu.

I agree to pay for any balance left unpaid by the company, organization or person in charge and am aware of my responsibility to cover for any damage caused to the property.

X

Signature

BON DE COMMANDE RÉSERVATION D'HÉBERGEMENT

☒ Confirmation d'une réservation

ÉTABLISSEMENT

Nom : *Hotel Le Cantlie Suites*
Adresse : *1110, rue Sherbrooke Ouest*
Montréal (Québec) H3A 1G8
Téléphone : *514 842-2000*
Télécopieur : *514 844-0328*

N° de réservation de l'établissement hôtelier : **528274**

N° d'annulation de l'établissement hôtelier :

MINISTÈRE OU ORGANISME (MO) REQUÉRANT

Nom : *Farahan Houssein Karié*
Direction : *des communications*
MO : *Ministère de l'Éducation et de*
l'Enseignement supérieur
Adresse : *1035, de la Chevrotière, 28^e étage*
Québec (Québec) G1R 5A5

POUR RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER À :

Nom de la personne : *Isabelle Soucy*
Téléphone : *418 528-2265 poste 3694*
Télécopieur : *418 528-2080*
Courriel : *isabelle.soucy@education.gouv.qc.ca*

ADRESSE DE FACTURATION (si différente du MO requérant)

Nom : *Farahan Houssein Karié*
Direction :
MO :
Adresse :

MODE DE PAIEMENT

☒ Facturation directe
☐ Carte Affaires (MC) 5569

exp. :

Taxable : ☒ oui ☐ non

RESPECT DE LA GARANTIE DE RÉSERVATION ET DE LA POLITIQUE D'ANNULATION

Les garanties de réservation et d'annulation décrites dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers sont applicables et doivent être respectées.

Description

Séjour du **20 février 2020** au **21 février 2020**

Heure d'arrivée prévue :

Nombre de nuit(s) : **1 nuit(s)**

Prix selon le guide : **125,00 \$** sous total : **125,00 \$**

Stationnement inclus : ☐ oui ☒ non **0,00 \$** sous total : **0,00 \$**

Déjeuner inclus : ☐ oui ☐ non

Montant total : 125,00 \$ + taxe spécifique sur l'hébergement *

Réservation pour

Remarques : Stationnement 20 \$ + taxes par nuit

* DÉCLARATION CONCERNANT LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Ceci certifie que les biens ou les services commandés ou achetés avec les deniers publics pour être utilisés par l'acquéreur sont assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) et à la taxe sur les produits et services (TPS/TVH) lorsque celles-ci sont applicables.

* TAXE SPÉCIFIQUE SUR L'HÉBERGEMENT

Pour certaines régions du Québec, la taxe spécifique sur l'hébergement devra s'ajouter au prix déjà convenu et publié dans le répertoire des tarifs préférentiels hôteliers.

Signature du ou de la responsable

Isabelle Soucy

En lettre moullées

2020-02-20

Date

Le Rouge Vin

GOUVERNEUR HOTELS
LE ROUGE VIN
975 HART, T-R, QC, 376-7774

VEN 7 FEVRIER 2020
ADDITION #760610-3
TABLE #500
DUPLICATA

1 8cran 6x6 a 8x8	\$40.00
SOUS-TOTAL :	\$40.00
T.P.S. #145357109	\$2.00
T.V.Q. #1205418004	\$3.99
TOTAL	\$45.99

POURBOIRE-TIPS: _____
TOTAL FACT. _____
NOM-NAME: _____
CHAMBRE-ROOM #: _____

SIGNATURE: _____
Heure: 15:02 1 CLIENT

MINISTERE DE
L EDUCATION

Evenement de groupe

VOUS AVEZ ETE SERVI
PAR : PATRICK



* 7 6 0 6 1 0 *

TPS: 2.00 \$ TVQ: 3.99 \$
Total : 45.99 \$
RÉIMPRESSION



2020-02-07 15:02:50 MEV:14227601-10191752
LE ROUGE VIN INC.
975, RUE HART TROIS-RIVIERES
7 6 0 6 1 0 9 7 5

Le Rouge Vin

GOUVERNEUR HOTELS
LE ROUGE VIN
975 HART, T-R, QC, 376-7774

VEN 7 FEVRIER 2020
ADDITION #760609-2
TABLE #500
DUPLICATA

1 salle quebec	\$415.00
1 LA POPULAIRE	\$840.00
SOUS-TOTAL :	\$1255.00
T.P.S. #145357109	\$62.75
T.V.Q. #1205418004	\$125.19
TOTAL	\$1442.94

POURBOIRE-TIPS: _____
TOTAL FACT. _____
NOM-NAME: _____
CHAMBRE-ROOM #: _____

SIGNATURE: _____
Heure: 14:18 1 CLIENT

MINISTERE DE
L EDUCATION

Evenement de groupe

VOUS AVEZ ETE SERVI
PAR : PATRICK



* 7 6 0 6 0 9 *

TPS: 62.75 \$ TVQ: 125.19 \$
Total : 1442.94 \$
FACTURE RÉVISÉE

Remplace 1 facture déjà produite



2020-02-07 14:18:39 MEV:14227601-10191747
LE ROUGE VIN INC.
975, RUE HART TROIS-RIVIERES
7 6 0 6 0 9 7 5

Farahan Houssein Karié
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction des communications
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec QC G1R 5A5

FACTURE

N° facture	Date
EVAU001017	2020-03-17
N° client	Page
000350169	1/1
Référence client	Référence CSPQ
EVAU901302	19-07087

POUR INFORMATION

Services de gestion des événements	
Exposition et audiovisuel	
Michel Levasseur	
418-646-7117	
Période de facturation :	Février 2020

N° d'article	Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Escompte unitaire	Total
EV	1	-	Projet ECR - Trois-Rivières Hôtel Le Gouverneur 975 rue Hart Trois-Rivières G9A 4S3 7 février 2020			
EVN	1	-	Note Projet annulé et remis une date ultérieure			
EV-FOURNISS2	1,00	UNITE	Fournisseurs externes Réalisation en sous-traitance DUOSON Frais d'annulation	480,00 \$		480,00 \$
EVF-ADMIN	1	UN	Frais d'administration (10 %)	48,00 \$		48,00 \$

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Numéro de fournisseur SAGIR 68836
Virement bancaire : Veuillez contacter le service à la clientèle par courriel pour obtenir nos coordonnées bancaires.
Faire votre chèque à l'ordre de :
Centre de services partagés du Québec
Direction des opérations de revenus et de facturation
880, chemin Sainte-Foy, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Service à la clientèle : 418 644-7829 / compteclient@cspq.gouv.qc.ca
Veuillez indiquer votre numéro de facture ainsi que votre numéro de client lors de votre paiement.

Sous-total	528,00 \$
Frais de transport	0,00 \$
Total TPS	0,00 \$
869515601RT0061	
Total TVQ	0,00 \$
1212924322TQ0001	
Total TVH	0,00 \$
869515601RT0061	
Total	528,00 \$

CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions : N30 Date d'échéance : 2020-04-16
Sous réserve d'une entente distincte entre les parties, toute somme d'argent payable portera intérêt à compter du jour de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux légal de 5 % par année. Le débiteur est tenu au paiement de la somme d'argent exigible et des intérêts, sans autre avis ni délai additionnel.

Montant reçu	0,00 \$
Total à payer	528,00 \$

Farahan Houssein Karié
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction des communications
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec QC G1R 5A5

FACTURE

N° facture	Date
EVAU001024	2020-03-17
N° client	Page
000350169	1/1
Référence client	Référence CSPQ
EVAU901320	19-07078

POUR INFORMATION

Services de gestion des événements	
Exposition et audiovisuel	
Michel Levasseur	
418-646-7117	
Période de facturation :	Février 2020

N° d'article	Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Escompte unitaire	Total
EV	1	-	Projet ECR-Québec Hôtel le Concorde Québec 14 février 2020			
EVN	1	-	Note Réalisation en sous-traitance FREEMAN			
EV-FOURNISS2	1,00	UNITE	Fournisseurs externes	7 305,30 \$		7 305,30 \$
EVF-ADMIN	1	UN	Frais d'administration (10 %)	730,53 \$		730,53 \$
EVL-LUTRIN	1	UN	Lutrin noir corporatif (pliable)	82,00 \$		82,00 \$
EVL-MIC-PROF-LUTRIN	1	UN	Microphone profilé 12" pour lutrin	15,00 \$		15,00 \$
EVL-DRAP-QUE	1	UN	Drapeau du Québec avec hampe et base	21,00 \$		21,00 \$
EVL-PARAPOST	1	UN	Parapost (structure/enrouleur) - (votre gouvernement)	20,00 \$		20,00 \$
EV-HON-TECH	2,00	HRE	Honoraires de planification - Technicien Coordination de projet	75,00 \$		150,00 \$
EV-MAIN-OEUV	15,00	HRE	Déplacements, montage-démontage, opération Montage le 13 février 2020 / 3.25 hrs Supervision et démontage le 14 février 2020/ 13.25 hrs	60,00 \$		900,00 \$
EV-CHARG-MIN7P	2	UN	Tarif minimum - 7 passagers	26,00 \$		52,00 \$
EV-FREPAS-DEJ	1	UN	Frais de repas - Déjeuner	11,44 \$		11,44 \$
EV-FRAIS-STAT	1	UN	Frais de stationnement	18,00 \$		18,00 \$

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Numéro de fournisseur SAGIR 68836
Virement bancaire : Veuillez contacter le service à la clientèle par courriel pour obtenir nos coordonnées bancaires.
Faire votre chèque à l'ordre de :
Centre de services partagés du Québec
Direction des opérations de revenus et de facturation
880, chemin Sainte-Foy, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Service à la clientèle : 418 644-7829 / compteclient@cspq.gouv.qc.ca
Veuillez indiquer votre numéro de facture ainsi que votre numéro de client lors de votre paiement.

Sous-total	9 305,27 \$
Frais de transport	0,00 \$
Total TPS	0,00 \$
869515601RT0061	
Total TVQ	0,00 \$
1212924322TQ0001	
Total TVH	0,00 \$
869515601RT0061	
Total	9 305,27 \$

CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions : N30 Date d'échéance : 2020-04-16
Sous réserve d'une entente distincte entre les parties, toute somme d'argent payable portera intérêt à compter du jour de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux légal de 5 % par année. Le débiteur est tenu au paiement de la somme d'argent exigible et des intérêts, sans autre avis ni délai additionnel.

Montant reçu	0,00 \$
Total à payer	9 305,27 \$



UN PARTENAIRE INCONTOURNABLE

Farahan Houssein Karié
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction des communications
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec QC G1R 5A5

FACTURE

N° facture EVAU001024	Date 2020-03-17
N° client 000350169	Page 2/1
Référence client EVAU901320	Référence CSPQ 19-07078

POUR INFORMATION

Services de gestion des événements Exposition et audiovisuel Michel Levasseur 418-646-7117	Période de facturation : Février 2020
---	---

Farahan Houssein Karié
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
Direction des communications
1035, rue de la Chevrotière, 28e étage
Québec QC G1R 5A5

FACTURE

N° facture PM006355	Date 2020-03-17
N° client 000350169	Page 1/1
Référence client 1013718	Référence CSPQ

POUR INFORMATION

Secteur du placement médias
placement.medias@cspq.gouv.qc.ca
418 646-6000

Période de facturation : Février 2020

N° d'article	Quantité	Unité	Description	Prix unitaire	Escompte unitaire	Total
PM		-	Campagne Consultations en éthique et culture religieuse			
PMIN100	1	UN	Mandat Internet - Internet facebook.com	5 555,00 \$	833,25 \$	4 721,75 \$
PMF400	1	UN	Frais - Gestion CSPQ	277,64 \$		277,64 \$

INFORMATIONS POUR LE PAIEMENT

Numéro de fournisseur SAGIR 68836
Virement bancaire : Veuillez contacter le service à la clientèle par courriel pour obtenir nos coordonnées bancaires.
Faire votre chèque à l'ordre de :
Centre de services partagés du Québec
Direction des opérations de revenus et de facturation
880, chemin Sainte-Foy, 8^e étage
Québec (Québec) G1S 2L2

Service à la clientèle : 418 644-7829 / compteclient@cspq.gouv.qc.ca
Veuillez indiquer votre numéro de facture ainsi que votre numéro de client lors de votre paiement.

Sous-total	4 999,39 \$
Frais de transport	0,00 \$
Total TPS 869515601RT0061	0,00 \$
Total TVQ 1212924322TQ0001	0,00 \$
Total TVH 869515601RT0061	0,00 \$
Total	4 999,39 \$

CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions : N30 Date d'échéance : 2020-04-16
Sous réserve d'une entente distincte entre les parties, toute somme d'argent payable portera intérêt à compter du jour de son échéance, et ce, jusqu'à parfait paiement, au taux légal de 5 % par année. Le débiteur est tenu au paiement de la somme d'argent exigible et des intérêts, sans autre avis ni délai additionnel.

Montant reçu	0,00 \$
Total à payer	4 999,39 \$

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCES AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 23.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

1982, c. 30, a. 24.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:

1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation; si cette personne est mineure, le consentement peut également être donné par le titulaire de l'autorité parentale;

2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

1982, c. 30, a. 53; 1985, c. 30, a. 3; 1989, c. 54, a. 150; 1990, c. 57, a. 11; 2006, c. 22, a. 29.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent de l'identifier.

1982, c. 30, a. 54; 2006, c. 22, a. 110.

56. Le nom d'une personne physique n'est pas un renseignement personnel, sauf lorsqu'il est mentionné avec un autre renseignement la concernant ou lorsque sa seule mention révélerait un renseignement personnel concernant cette personne.

1982, c. 30, a. 56; 2006, c. 22, a. 110.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée.

Toutefois, il peut communiquer un tel renseignement sans le consentement de cette personne, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:

1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;

3° à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;

4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;

5° à une personne qui est autorisée par la Commission d'accès à l'information, conformément à l'article 125, à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique;

6° (*paragraphe abrogé*);

7° (*paragraphe abrogé*);

8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 66, 67, 67.1, 67.2, 68 et 68.1;

9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.

1982, c. 30, a. 59; 1983, c. 38, a. 55; 1984, c. 27, a. 1; 1985, c. 30, a. 5; 1987, c. 68, a. 5; 1990, c. 57, a. 13; 2006, c. 22, a. 32; 2005, c. 34, a. 37.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	2045, rue Stanley Bureau 900 Montréal (Québec) H3A 2V4	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).